



COMPTE-RENDU CONSEIL DE LA FORMATION DU 24/11/2015

1/Informations du Président et du Vice-président :

Le Vice-président excuse l'absence de P. Mutzenhardt retenu par une réunion extérieure à l'université.

- Un groupe de travail va être mis en place sur l'exposition aux risques sociaux.
- Une réflexion est en cours sur les horaires de formation, elle impacte notamment les campus de Brabois et du Saulcy.
- L'Université a répondu à un appel d'offre du ministère pour faire partie d'un groupe pilote sur la formation continue. Il faudra travailler de manière intensive. Une dotation de 2 ou 3 postes serait donnée si l'établissement est retenu. Cet appel fait suite au rapport Germinet. Le rapport à produire sera présenté au comité FTLV. 10 établissements seront retenus, mais le nombre de candidatures est estimé à environ 60.
- Une réflexion est engagée sur l'entrée en licence. STAPS et psychologie ont été retenues pour tester une entrée en limitant le nombre d'admissions en fonction des capacités de l'établissement. Le vote de principe de l'université est soumis à la validation du rectorat.
- Une conférence sur l'approche par compétences a eu lieu. Ce point est demandé pour la nouvelle contractualisation.

2/Approbation du compte rendu du conseil de la formation du 13 octobre 2015

Deux modifications demandées seront faites.

Vote : 2 abstentions, le reste pour

2/ bis Présentation des dossiers des écoles d'ingénieur avant transmission à la Commission des Titres d'Ingénieurs :

Les dossiers sont en cours de rédaction

L'ESSTIN va devenir POLYTECH NANCY.

Quelques formations sont ouvertes à l'apprentissage.

Lorraine INP propose 17 diplômes d'ingénieurs.

L'habilitation est délivrée pour chaque diplôme, elle est réalisée par la CTI qui rend un avis, mais c'est le ministère qui décide de l'habilitation. La prochaine habilitation sera harmonisée pour correspondre avec celle de l'université de Lorraine.

L'habilitation « pleine » est faite pour 6 ans mais cette durée peut être réduite à 3 ou 1 an en fonction de l'évaluation.

Un dossier normé est demandé. Il porte sur l'autonomie, l'organisation, le contenu et la mise en œuvre de la formation, la démarche qualité et le suivi des recommandations faites lors de l'évaluation précédents.

L'intégration de l'ENIM fera du pôle lorrain celui qui forme le plus grand nombre d'ingénieurs en France.

3/ Formations :

3.1 Créations :

- **1/ Création du DU Santé et thermalisme :**

Il est représenté pour la seconde fois au CF. Des précisions sur le financement ont été apportées suite au précédent CF, mais le contenu et la durée du stage sont toujours aussi flous.

Vote à l'unanimité

- **2/ Création du DU Pratiques médicales en station thermale :**

Il est représenté pour la seconde fois au CF. Quelques précisions ont été apportées suite au précédent CF, mais le contenu et la durée du stage sont toujours aussi flous.

Vote à l'unanimité moins 4 abstentions. L'UNSA s'est abstenue, car le projet présenté est toujours le même globalement et les demandes du CF n'ont pas été suffisamment prises en compte. Mais il est ouvert...

- **3/ Création du DIU Médecine Manuelle-Ostéopathie :**

Juste une observation : il est indiqué un partenariat avec Reims mais aucun enseignant rémois n'intervient dans la formation.

Le calcul de viabilité financière se fait sur les seuls auditeurs de formation continue sans intégrer aucun étudiant de FI, pourtant susceptibles de suivre cette formation. C'est très souvent le cas et cette question mériterait d'être discutée.

Vote à l'unanimité

- **4 / Création du DU Défi du manager de demain**

Ce DU est déjà ouvert depuis octobre 2015. Un seul partenaire, la BPL qui souhaite y former 80 de ses cadres. Quel devenir pour la formation ensuite ? Il manque des crédits ECTS et un coefficient dans une UE. Le mode de contrôle n'est pas clairement défini.

Vote : 3 contre 8 abstentions 6 voix pour. L'UNSA s'est abstenue, pour toutes ces raisons. Mais il est ouvert et les auditeurs sont en attente d'inscription...

3.2 Demande d'ouverture de la préparation au concours de l'agrégation interne Sciences médico-sociales :

C'est un concours interne, donc sa préparation ne relève pas de l'ESPE. Il n'est fait mention nulle part de son coût, le contenu reste peu précis et cette demande arrive au CF alors que la préparation a déjà commencé.

Vote : 13 abstentions 6 voix pour. L'UNSA s'est abstenue, pour toutes ces raisons. Mais il est ouvert et les auditeurs sont en attente d'inscription...

Cette façon de faire pose problème même si il y a toujours de bonnes raisons pour expliquer les retards et l'UNSA sera à l'avenir beaucoup moins tolérante sur ces cas de figure qui s'apparente à la politique du fait accompli.

3.3 Règlement des études et des examens de la Prépa des INP :

Le texte est ambigu car il mélange ce qui concerne le règlement intérieur et les examens. C'est apparemment une habitude des prépas des INP. Le Président de l'UL n'apparaît pas comme l'autorité exerçant le pouvoir disciplinaire ni celle qui nomme les jurys. On parle de responsable d'établissement. Des modifications vont donc y être apportées, ce règlement devant s'appliquer à la rentrée 2016 ne sera donc pas soumis au vote.

3.4 Cadrage de l'année de césure :

Le groupe de travail qui a travaillé sur le projet a essayé de prévoir de façon exhaustive les différents cas de figure qui pourront se présenter.

Il prévoit un traitement identique selon les composantes, détermine le nombre de crédits ECTS correspondant, même si toutes les expériences en année de césure ne sont pas valorisables par ce biais.

Il prévoit aussi un accompagnement minimum et une césure de réorientation.

En cas de stage, le décret spécifique pour les stages devra être respecté.

Les écoles d'ingénieur ont un peu plus de liberté.

Le nombre de césure dans un cursus est laissé à l'appréciation des responsables de formation.

L'UNSA s'interroge sur le sens de la césure de réorientation et son utilité si l'étudiant quitte l'UL.

Ce texte sera susceptible d'être modifié après une année en fonction des situations rencontrées.

Vote du projet à l'unanimité

3.6 Examen du règlement intérieur des bibliothèques universitaires

Point reporté.

3.7 Présentation du travail du CS2IP : reconnaissance de l'implication des enseignants dans la transformation pédagogique :

Un appel à projet est lancé sur l'évolution des dispositifs pédagogiques lié notamment à l'usage du numérique qu'il faut développer (MOOC etc.)

Mais la question qui se pose est celle de la manière de prendre en compte l'investissement particulier des enseignants dans la transformation de leur pédagogie.

-soit dans leur carrière pour les EC

-soit dans leur service.

Il faut identifier les pratiques réellement novatrices, les reconnaître, les diffuser et les partager.

Pour être reconnue, l'innovation doit entièrement modifier un semestre entier.

Le financement sera déterminé au vu des retours de l'appel à projet de façon annuelle ou pluri annuelle.

Le niveau de reconnaissance pourrait déjà être local (Commission de choix locale), et évoluer ensuite.

Il faut pouvoir recueillir des éléments factuels pour pouvoir procéder à des évaluations dans ce domaine, hors champ disciplinaire cela s'entend.

4/ Conventions :

Convention avec le FONGECIF :

C'est une convention-cadre qui prévoit la réunion biannuelle d'un comité ADHOC chargé de faire le point sur les cas spécifiques et les difficultés rencontrés. Elle prévoit la nomination d'un référent de chaque côté et les modalités de communication de notre offre de formation.

La convention n'est pas passée dans les Collégiums et une discussion s'engage pour savoir si elle aurait du l'être ou pas d'un point de vue juridique.

Vote : 6 abstentions et 10 voix pour.

L'UNSA a voté pour.

Toutes les conventions de partenariat, d'échanges ou de double diplomation ont été adoptées à l'unanimité avec des remarques mineures pour certaines d'entre elles. Une remarque est faite sur les avenants financiers qui devront être regardés de près par le service compétent car ces aspects sont souvent absents des textes présentés.